



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE
ET POPULAIRE



Termes de références pour les services d'un prestataire individuel (IC)

Projet : Elaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées en ligne avec la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya en Algérie

I. INFORMATION GENERALE

<i>Intitulé de la mission :</i>	Expert national en élaboration des bases de données et en organisation de l'information (EN7)
<i>Type de contrat :</i>	<input type="text" value="Individual Contract"/>
<i>Durée du contrat :</i>	1 an renouvelable
<i>Durée de la mission :</i>	15 semaines réparties sur la durée du projet
<i>Lieu :</i>	Alger et autres wilayas (Algérie)
<i>Date prévue de début :</i>	Dès que possible.
<i>Superviseur:</i>	Sous la supervision de l'analyste au programme du PNUD et du Directeur National du Projet, l'expert national en élaboration des bases de données et en organisation de l'information, collabore activement avec le Coordonnateur national du projet et le Conseiller technique en chef du projet.

II. CONTEXTE DU PROJET

Le Gouvernement de l'Algérie pilote un projet pour l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées, en conformité avec les dispositions de la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya, en Algérie. Ce projet bénéficie du financement du FEM, avec un cofinancement du PNUD et du Gouvernement Algérien.

De par sa taille et son emplacement géographique, l'Algérie est un pays important en termes d'écosystèmes et de diversité des espèces. Ceci en fait un pays attrayant pour les bio prospections, et fournit un potentiel à explorer pour la création de nouvelles richesses et favoriser le développement, conformément à la nouvelle stratégie nationale révisée pour la diversité biologique (SPANB).

La Convention sur la diversité biologique (CDB), dans son article 15, vise à définir le droit international sur la relation entre les fournisseurs et les utilisateurs des ressources biologiques et génétiques. Dans ce contexte, un régime d'accès et de partage des avantages (APA) représente une occasion pour renforcer considérablement les objectifs et les mesures de conservation de la biodiversité, en permettant la création de incitatifs additionnels pour l'utilisation durable. Cependant, l'Algérie ne dispose actuellement que d'une ébauche d'un cadre juridique non fonctionnel qui régit la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques en particulier.

En effet, en 2014, une Loi-cadre sur les ressources biologiques a été adoptée, mais l'absence de textes d'application constituant un cadre réglementaire d'APA national cohérent n'a pas permis l'utilisation des ressources génétiques et le partage des avantages. Aussi, un régime d'APA efficace doit être développé, suite à une large consultation avec les parties prenantes, devant faciliter l'accès aux ressources génétiques et permettre le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation durable au profit de la biodiversité et des fournisseurs de ces ressources. L'APA représente également une opportunité de reconnaître et valoriser l'apport des connaissances traditionnelles détenues par les communautés locales.

Le développement de ce cadre juridique et institutionnel exige la mise en œuvre efficace de la loi sur les ressources biologiques de 2014 et l'harmonisation avec les instruments juridiques et réglementaires en vigueur concernant les ressources génétiques et biologiques. Le cadre devrait être en conformité avec la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya, prenant en compte d'autres processus internationaux pertinents. Il doit également bénéficier du soutien nécessaire pour renforcer les capacités nationales dans divers domaines, en vue d'une mise en œuvre efficiente aux niveaux national et local.

C'est dans ce contexte que le Projet FEM-PNUD a été lancé. Son objectif est de consolider les actions de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées en Algérie à travers le développement et la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'APA, conformément aux dispositions de la CDB et du Protocole de Nagoya. Pour atteindre ces objectifs, le projet sera axé sur deux composantes principales, comme suit :

1. Développer une politique nationale, et un cadre juridique et institutionnel ;
2. Renforcer les capacités des institutions nationales compétentes.

Le PNUD Algérie, en partenariat avec la Direction Générale des Forêts, auprès du Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, recrute un candidat qualifié pour ce poste. Le renouvellement du contrat, s'il y a lieu, sera fondé sur une évaluation positive des résultats du titulaire.

III. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

RESUME DE LA MISSION

L'expert national en élaboration des bases de données et en organisation de l'information (EN7), recruté pour le Projet et placé sous l'autorité de l'Analyste au programme PNUD et du Directeur National du Projet, travaillera en étroite collaboration avec le Coordonnateur National du Projet et le Conseiller technique en chef du projet.

L'expert est chargé de la conception de la structure et du fonctionnement d'un Système de Gestion de Bases de données sur l'APA (SGBD), appropriées à chaque type d'enregistrement et en fonction des besoins d'utilisation. Ce SGBD inclut, entre autres, un système de contrôle de la saisie et de la qualité des données (issues d'enquête ou d'autres sources de données), un système pour sécuriser l'accès, et la mise en place des mises à jour diverses sur les données relatives aux différentes bases de données, ainsi que l'élaboration d'un guide d'utilisation des bases de données.

Pour la réalisation de son mandat, il est attendu que l'expert collabore largement avec l'ensemble des experts (nationaux et internationaux) recrutés dans le cadre du projet et qui produiront notamment les données et bases de données à la base du SGBD. Il est également attendu que l'expert contribue aux initiatives de renforcement des capacités afin d'assurer la prise en charge du SGBD par les parties prenantes concernées une fois le projet clôturé.

PRINCIPALES TACHES

- Effectuer la révision générale des données et informations organisées sous forme de base de données ;
- En collaboration avec les experts nationaux chargés d'inventaire de ressources génétiques et/ou de connaissances traditionnelles associées, concevoir la structure appropriée pour les bases de données, selon le type d'enregistrement et en fonction des besoins des utilisateurs de ces bases de données, en concertation avec le Coordonnateur National de Projet et le Point Focal pour l'APA;
- Les bases de données peuvent être de nature connexe ou indépendante, consultables à souhait et évolutives. Elles porteront notamment sur:

- Les lois et mesures réglementaires et administratives relatives aux ressources génétiques (RG), aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques (CTA) et à la propriété intellectuelle ;
- Les accords enregistrés sur l'accès et le partage des avantages issus de l'utilisation des RG et des CTA;
- La liste des bases de données et registres en ligne existants sur les RG et les CTA en Algérie et à l'étranger;
- Les principales collections *in situ* et *ex situ* de RG existant en Algérie, et faire l'état des lieux pour leur conservation à moyen et à long terme ;
- Selon la disponibilité des informations, une base de données des principes actifs et des propriétés biochimiques de RG nationales ;
- Les CTA aux RG nationales;
- La liste d'experts nationaux en APA mise à jour régulièrement;
- Concevoir un Système de Gestion de Bases de données sur l'APA (SGBD), incluant au minimum :
 - Écrans de saisie pour tenir compte des spécificités linguistiques algériennes ;
 - Écrans complémentaires relatifs aux nouvelles fiches établies ;
 - Mécanisme efficace de gestion des saisies déplacées pour la reconstitution de la base de données : transfert, réception et regroupement de la base de données (niveau national et régional) ;
 - Système de sécurité des données, d'initialisation et de fonctionnement du logiciel garantissant un minimum d'autonomie des utilisateurs ;
 - Système pour valider la saisie des données et leur qualité, ainsi que pour produire des rapports d'anomalies et un mécanisme pour nettoyer les fichiers corrompus ;
 - Possibilité d'interopérabilité avec d'autres plateformes le cas échéant, comme le Centre d'échange sur l'APA (international) et/ou le Centre d'échange national sur la biodiversité
- Définition et mise en place du paramétrage de l'ensemble du système pour intégrer le cadre national sur l'APA dans le contexte algérien ;
- Définition et mise en place des différentes éditions ;
- Élaboration d'un guide d'utilisation et de mise à jour des bases de données ;
- Assistance pour la formation du personnel de l'unité de gestion de projet et du Centre d'échange national pour l'utilisation du Système de Gestion de Bases de données sur l'APA (SGBD).
- Contribuer à la préparation du rapport final du projet.

IV. PRODUITS ATTENDUS (LIVRABLES)

- Un plan de mise en œuvre du Système de gestion de bases de données sur l'APA, incluant une proposition technique sur l'architecture du système, ses composantes et fonctionnalités, et équipements et logiciels de mise en œuvre, tel que revu et validé par les parties prenantes nationales lors de réunions thématiques et/ou d'ateliers ;
- Version beta de la plateforme en ligne permettant de tester les fonctionnalités et la facilité d'utilisation, pour commentaires et ajustements des parties prenantes nationales ;
- Version définitive de la plateforme consultable en ligne (portail web), entièrement fonctionnelle, agissant comme Système de Gestion de Bases de Données sur l'APA en Algérie, permettant d'introduire, de chercher et organiser des informations de manière intuitive et de tenir à jour ces informations ;
- Un guide complet d'utilisation de la plateforme, portant sur la présentation générale de la plateforme et son architecture, la saisie des données, la mise à jour des données, l'édition de données, la gestion des saisies déplacées pour la reconstitution de la base de données, la gestion des sauvegardes et les profils d'utilisateurs du site (ex : administrateur, éditeur, utilisateur simple), l'interopérabilité et une liste du matériel informatique et des logiciels requis pour la prise en charge du SGBD à la clôture du projet ;
- Un manuel de procédures, destiné à préciser et adapter l'organisation générale et le planning des activités nécessaires à la bonne marche du système. Ce document définit les responsabilités des différents acteurs impliqués à tous les échelons et la périodicité des mises à jour ;
- Un programme de formation des principaux utilisateurs du SGBD de l'APA ;
- Contribution à la préparation du document final du projet.

Observations : Les livrables comprennent également des tâches sous-jacentes, et pour chaque livrable, l'expert sera appelé à présenter un rapport d'activités, qui devra être validé.

V. QUALIFICATIONS	
<i>Education:</i>	Diplôme d'analyste programmeur, développeur en informatique, ou l'équivalent
<i>Expérience:</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience avérée et des références pertinentes dans l'élaboration de Systèmes de Gestion de Base de Données (SGBD) ; - Expertise confirmée en conception de sites et de portail web ; - Expérience dans l'accomplissement de mandats similaires pour l'administration publique, de préférence touchant la gestion environnementale ; - Une bonne connaissance de la CDB, du Protocole de Nagoya, et de la protection des CTA est un atout.
<i>Langues:</i>	La maîtrise du français et de l'arabe est requise et la connaissance de l'anglais est un atout.
<i>Autres qualifications:</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve de maturité et de confiance en traitant avec de hauts responsables des institutions nationales - Aptitude à établir des relations solides avec les vis-à-vis et à répondre positivement aux commentaires - Aptitudes pour l'organisation et la planification, et capacité à gérer plusieurs tâches suivant un échéancier établi - Une grande disponibilité pour se déplacer, participer à des réunions, et réagir rapidement aux communications afin d'assurer l'atteinte des résultats du projet dans les délais prescrits

VI. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE
OFFRE TECHNIQUE
<ul style="list-style-type: none"> o CV ou P11 (annexe 4) dûment rempli et signé indiquant au moins trois personnes de référence ; o Formulaire de confirmation d'intérêt et de disponibilité (annexe 3) dûment rempli et signé. o Note méthodologique expliquant l'approche proposée pour l'exécution de la mission, ainsi qu'un plan de travail (calendrier).
OFFRE FINANCIÈRE
L'offre financière doit être forfaitaire pour la réalisation des produits attendus (livrables) selon le calendrier d'exécution proposé pour cette mission. L'offre doit être exprimée en Dinars algériens.

VII. CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'OFFRE		
Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :		
A. ÉVALUATION TECHNIQUE		
Critère technique		Note
1	Qualification académique	15
2	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience avérée et des références pertinentes dans l'élaboration de Systèmes de Gestion de Base de Données (SGBD) ; - Expertise confirmée en conception de sites et de portail web ; - Expérience dans l'accomplissement de mandats similaires pour l'administration publique, de préférence touchant la gestion environnementale ; 	35
3	Note méthodologique	20
Total		70
B. ÉVALUATION FINANCIÈRE		

Les offres qualifiées ayant obtenues 70% du total des points à l'évaluation technique passeront à l'évaluation financière. Chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec l'offre financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : **$NF = 100 \times Fm / F$** (F étant le prix de l'offre financière).

C. **NOTE GLOBALE**

Les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique et 30% pour la proposition financière), pour aboutir à une note globale (NG).

Le marché sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note globale (NG) pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité).

VIII. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur candidature, comprenant tous les documents susmentionnés, à l'adresse email procurement.project.dz@undp.org, en indiquant comme objet « **Expert national bases de données – Projet APA** ».

Le PNUD se réserve le droit de vérifier toutes les informations fournies et d'écartier toute soumission ayant fourni des informations erronées ou incomplètes.